

**OBJET : DESIGNATION DES ELUS
REPRESENTANTS AU CONSEIL
SYNDICAL DU SIAGA**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18 heures trente,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 17 mai 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 30</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Frédéric CALVAIRE (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL ; Jean Michel FERTIER à Jean Paul CLARET ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Cédric MOREL à Myriam CATTANEO</p>
--	---

CONSIDERANT la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au 1^{er} janvier 2018.

CONSIDERANT que le SIAGA exerce déjà les compétences GEMAPI citées dans les 4 items de la loi, pour le compte des communes et que la Communauté de Communes va se substituer aux communes auprès du SIAGA à compter du 1^{er} janvier 2018

CONSIDERANT les nouveaux statuts et gouvernance du SIAGA et la nécessité de désigner les élus suite à la validation de ces nouveaux statuts, soit 8 élus pour la CC Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT que les représentants de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse peuvent être soit des élus communautaires soit des élus municipaux.

CONSIDERANT la liste des membres proposée en séance par le Président et la candidature de M. Stéphane GUSMEROLI.

Le Conseil Communautaire, après être passé au vote à bulletin secret, à l'**UNANIMITE**.

- **DESIGNE** comme représentants de la collectivité au SIAGA, les 8 personnes ci-dessous :

Titre	Prénom	NOM
M.	Pierre	BAFFERT
Mme	Anne	LENFANT
M.	Jean-Paul	CLARET
Mme	Evelyne	LABRUDE
M.	Pierre	FAYARD
M.	Jean-Pierre	OCCELI
M.	Jean-Claude	SARTER
M.	Stéphane	GUSMEROLI

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 28 mai 2018,

Le Président,

